



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Modalités de gestion du budget annexe du centre municipal de santé

N° 007.03.2023

Rapporteur :
Martine MARECHAL

L'an deux mille vingt-trois le trente du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 23 mars 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 26

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Robert CLERON

Excusés

Pascalie CONTE-DUMAS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER
Rémi DERON-LOUP a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL
Brigitte BURSON-BRYER, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230403-007032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération en date du 16 février 2023, le conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe dédié au centre municipal de santé. Il convient d'en préciser les modalités de gestion.

Ce budget annexe identifiera les écritures liées aux consultations de médecine générale proposées par des médecins salariés, et la location de bureaux individuels à des médecins libéraux. Ce budget sera principalement financé par les loyers et les recettes liées aux consultations, le cas échéant par une participation communale. Une aide financière du Fonds d'Intervention Régional de l'Agence Régionale de Santé sera sollicitée. Il financera la rémunération des médecins salariés et les charges de gestion courante liées à cette activité.

Le service sera géré en gestion directe sous la forme d'un service public administratif doté de l'autonomie financière, sans personnalité morale.

Le suivi budgétaire et comptable sera assuré en application de l'instruction comptable M57. Il retracera les opérations liées à la gestion des biens du centre municipal de santé (amortissements, sorties d'inventaire, etc.).

Le budget sera voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

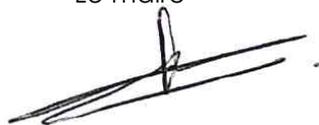
Les provisions seront semi-budgétaires et le budget n'est pas assujéti à la TVA.

Sur proposition de madame Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les modalités de gestion du budget annexe du centre municipal de santé.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 31 mars 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230403-007032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation